EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 22 février 2021

DEL. 2021.02.22-007 - Modification du Tableau des effectifs communaux.

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

• Nombre de Conseillers présents : 24

Nombre de procurations : 4

■ Absents excusés : 5

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 février 2021

PREFECTURE DE LA GIRONDE

2 3 FEV. 2021

Bureau du Courrier

Monsieur Marc LOVISI a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	Х		
DE SOUZA Bernard	Х		
PONS Annie	Х		
PIALLEPORT Thierry	Х		
TURBÉ Roselyne	X	_	
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	Х		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine		Х	DEL-POZO Irma
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		Х	
DELPLANQUE Emmanuel		Х	MARTINEZ-CAZABAT Fabienne
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	Х		
LALANNE Nicole	Х		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	Х		
DOS SANTOS Roméo		Х	LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X	FARTHOUAT Jean-Marc

DEL. 2021.02.22-007 - Modification du Tableau des effectifs communaux.

Rapporteur: Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Ressources Humaines en date du 11 février 2021;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 4 février 2021;

Dans le cadre de sa politique ressources humaines et de son action en faveur de la carrière des agents, il pourrait être proposé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs en supprimant un poste d'animateur principal de 2ème classe puisque l'agent occupant ce poste a bénéficié d'un avance au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Il est proposé de laisser les autres postes vacants pour procéder à la nomination d'agents ayant eu leur concours ou examen professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver la modification du tableau des effectifs communaux tel qu'annexé à la présente avec la suppression d'un poste d'animateur principal 2^{ème} classe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 22 février 2021

atrice de FRANÇOIS

GiMaire de Parempuyre

2021-0026